

## Séance du 23 Mars 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-trois mars, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 13 mars 2015.

**Etaient présents** : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Daniel Darcel, Eliane Le Morzadec, Mikaël Broussot, Jean Morvant, Oliviero Maxime, Christian Le Danvic, Alain Le Fur, Hervé Le Gall, Sandrine Pérès, Daniel Le Rouzic, Gérard Pierre, Patrick Pomme.

**Secrétaire** : Jean Morvant

### **Ligne de Trésorerie**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000€ auprès d'une banque.

### **Affectation du Résultat**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat de clôture de l'exercice 2014 en section de fonctionnement qui s'élève à **246 089.99€** décide d'affecter à la section d'investissement du budget primitif du budget 2015 la totalité de l'excédent soit la somme de **246 089.99€**.

### **Budget Primitif Commune**

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 534 220.00€ et en section d'investissement à la somme de 615 789.80€ soit un total de 1 150 009.80€. Les principales dépenses en investissement concernent les travaux d'aménagement du bourg 235 000€, les travaux de bâtiment 20 000€, la voirie 66 000€, l'aménagement foncier 42 000€.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

### **Budget Lotissement Park Avalou**

Monsieur le Maire présente le budget primitif du lotissement Park Avalou qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 108 712.27€ et en section d'investissement à la somme de 178 845.92€ soit un total de 287 558.19€.

Le budget primitif du lotissement est adopté à l'unanimité.

### **Budget Photovoltaïque**

Monsieur le Maire présente le budget primitif photovoltaïque qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 9 026.16 € et en section d'investissement à la somme de 9 959.16 € soit un total de 18 985.32 €. Le budget a été voté à l'unanimité.

### **Conseil en Energie Partagé (CEP)**

Le Pays de Pontivy propose aux communes de Pontivy Communauté d'adhérer au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) dont les missions sont :

- De réaliser un bilan énergétique du patrimoine communal.

- D'élaborer un programme d'action en faveur des économies d'énergie sur le patrimoine communal.
- De réaliser un suivi annuel des consommations d'énergie de la commune.
- D'accompagner la commune dans ses projets liés à l'énergie.
- D'appuyer la communication de la commune dans le cadre de ses projets liés à l'énergie.
- De mener des actions de sensibilisation et d'information auprès des élus, des employés communaux et des usagers.

Le financement de ce service est assuré par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Région Bretagne et Pontivy Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion au CEP.
- Désigne M. LERAY Jean-Michel. élu référent auprès du service CEP du Pays de Pontivy.

### **Achat de Bâtiment**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un certificat d'urbanisme a été déposé en mairie le 9 mars 2015 concernant le projet de vente de l'ancienne boulangerie située à côté de la mairie et cadastrée section AB n°194 d'une superficie 471m<sup>2</sup>. Le Maire rappelle que lors de sa séance du 29 janvier 2015, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à l'exercice du droit de préemption sur ce bien. Le Maire tient à préciser que si la Commune préempte, elle s'engage à acheter le bien et à s'acquitter des frais de diagnostics à réaliser préalablement à la vente.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à exercer son droit de préemption sur la parcelle AB n°194 et s'engage à acquérir le bien. Cette réserve foncière est nécessaire à la réalisation d'un futur projet d'agrandissement de la mairie.